

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 03/12/2024

ID : 014-211401815-20241118-DELIB20240903-DE



Exécutoire le 3 décembre 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 18 Votants : 23	Séance du 18 novembre 2024
Date de la convocation : 12 novembre 2024	
Delib20240903	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

Pouvoirs :

M. Didier LIZORET à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Hervé ROSE à M. Philippe BERARDI
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA
Mme Ymen FARHAT à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 3 décembre 2024



ID : 014-211401815-20241118-DELIB20240903-DE

Exécutoire le 3 décembre 2024

Delib20240903

OBJET : Admission en non-valeur – Budget ville

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable afin d'admettre en non-valeur le titre suivant :

Année	Titre	Libellé	Montant	Motif
2022	T.1198	Badge non rendu	44,00 €	Poursuite sans effet, NPAI
TOTAL			44,00 €	

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 20 novembre 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN